

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anloy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 8 février 2022**

**Délibération n° : 22-02-10**  
7.10 Divers

**Objet : Remboursement des billets  
du spectacle : Les secrets d'un  
gainage efficace**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphany OTLET

#### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christine LEONET  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le Collectif les Filles de Simone a annulé la représentation du spectacle : « Les secrets d'un gainage efficace », programmée dans la saison culturelle de l'Espace Barbara le mardi 18 janvier 2022.

**CONSIDERANT** qu'il convient de permettre le remboursement des billets du spectacle.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement des billets du spectacle annulé : « Les secrets d'un gainage efficace ».**

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

5 2 0

ID : 059-215904590-20220221-22\_02\_10-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte affiché le :

21 FEV. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

